



## **Procédure remboursement double licence FFH / FFTT FFSA/FFTT Pour la saison 2017-2018**

Conformément aux orientations nationales du ministère des sports, La ligue de Tennis de Table a pour objectif de favoriser et faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap et propose avec le soutien du conseil régional des pays de la Loire et dans le cadre des conventions de partenariat signées avec le comité régional Handisport et la ligue sport adapté, le remboursement des surcoûts liés à la double licence des joueurs des différentes fédérations.

La ligue de tennis de table des pays de la Loire propose aux clubs de tennis de table affiliés à la FFTT le remboursement d'une partie ou la totalité de la licence « compétition ».

### **« Le formulaire ci-joint indique le niveau de remboursement ». Procédure**

- La demande est transmise en remplissant le formulaire par le club FFTT en indiquant le nom et n° de licences des joueurs concernés.
- Les copies des licences des 2 fédérations concernées.
- Le formulaire est à retourner à la Ligue de tennis de table pour le 15 juin 2018 dernier délai.
- Le remboursement du surcoût de la double licence est effectué par la ligue au club FFTT après étude du dossier et paiement par la région au cours du 2<sup>ème</sup> semestre.

D'autre part, le club de tennis de table ayant une section handisport et ou sport adapté peut se faire rembourser le droit d'affiliation des sections en joignant le justificatifs des droits d'affiliation FFSA ou FFH avec le formulaire.

Le responsable du pôle Promotion-Développement de la ligue valide la demande, et peut consulter la commission mixte handisport et sport adapté en cas de litige.

Pour toutes infos complémentaires :

Ligue TT PDL : 02-51-80-63-80 ou [communication@pdltt.org](mailto:communication@pdltt.org)